

TDR – Consultant(e) national(e)- Expert en Droit

Titre du projet	:	Initiative Spotlight en Haïti
Niveau du poste	:	Consultant(e) National en appui au consultant international
Type de contrat	:	Contrat Individuel
Lieu	:	Haïti / 10 départements
Superviseur	:	UNDP Haïti-Unité de Gouvernance
Durée du contrat	:	4 mois (60 jours)
Date limite de candidature	:	31 Mai 2021
Date de début du contrat	:	10 Juin 2021
Résultats Spotlight	:	Outcome 1, Output 1.1, Activité 1.1.2

I. Contexte

En septembre 2017, l'UE et l'ONU ont lancé un partenariat conjoint ambitieux pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard femmes et des filles dans le monde Cette initiative s'inscrit dans les efforts de renforcement du partenariat mondial pour le développement à travers, d'une part, la recherche de partenariats efficaces multi-acteurs (gouvernement national, gouvernements locaux, société civile, secteur privé, entre autres) pour combattre le fléau de la Violence faite aux Femmes et aux Filles et, d'autre part, à travers les efforts qui seront déployés dans le cadre d'une mobilisation de ressources afin de permettre la démultiplication de l'expérience Spotlight dans sa deuxième phase. L'Initiative vise à mettre fin à toutes les formes de violence à l'égard de femmes et de filles, en ciblant celles qui sont les plus répandues et contribuent à l'inégalité entre les sexes dans le monde. Elle déploiera des investissements ciblés à grande échelle en Asie, en Afrique, en Amérique latine, dans le Pacifique et dans les Caraïbes, dans le but d'améliorer la vie des femmes et des filles.

Haïti est l'un des pays des Caraïbes bénéficiant de cette initiative transformatrice. En effet, le pays est déclaré éligible au financement de l'Initiative Spotlight (IS) car il se distingue par un niveau élevé des violences basées sur le genre, et plus spécifiquement, les violences familiales, qui est le thème central pour Haïti. Le programme pays Spotlight Haïti ambitionne donc de créer un cadre permettant de protéger les femmes et les filles contre les violences familiales tels que le viol, l'inceste, le harcèlement sexuel et psychologique, les privations et restrictions de libertés, les violences physiques etc. Il a également pour ambition d'assurer une prise en charge holistique des femmes et filles survivantes de violences. Il met un accent particulier sur les besoins spécifiques des groupes exposés à de multiples formes de discriminations.

Le programme national de l'Initiative Spotlight Haïti est un programme triennal, financé conjointement par l'Union Européenne et les Nations Unies, dont l'ambition ultime est de systématiser l'application et normes juridiques internationales, au sein de la société haïtienne, de sorte à créer à terme, une société égalitaire, harmonieuse, et développée sur le plan économique, politique social et humain. De manière plus précise, le programme entend déployer une batterie d'approches, de stratégies et d'actions pour prévenir les violences au sein de la société en général, protéger les femmes et les filles contre les violences familiales. Afin de parvenir à opérer un changement significatif, l'Initiative Spotlight s'articulera autour de six piliers qui fondent sa théorie du changement dont la consistance et l'efficacité ont été vérifiés : (1) l'amélioration de l'environnement législatif et politique pour qu'il soit conforme aux conventions internationales ; (2) le renforcement des capacités des institutions nationales en matière d'application de la loi et de planification stratégique visant à mieux intégrer l'élimination des violences faites aux femmes et filles dans leurs stratégies nationales et budgets sectoriels ; (3) la promotion des normes et valeurs sociales

protectrices des femmes et des filles contre les violences pour prévenir la violence ; (4) la disponibilité et l'accès aux services de qualité pour une prise en charge holistique et équitable à l'endroit des victimes/survivantes ; (5) la disponibilité des données statistiques quantitatives et qualitatives actualisées ; et (6) la structuration du mouvement féminin en vue d'accroître leur capacité à influencer les politiques et le changement social.

Conformément au principe de l'Agenda 2030, qui prévoit de ne laisser personne pour compte, les 12 principaux groupes cibles identifiés pour l'Initiative Spotlight de la République d'Haïti sont : (1) les femmes et les filles vivant dans les zones rurales ; (2) les LGBTI ; (3) les femmes et les filles handicapées ; (4) les femmes et les filles vivant avec le VIH, en particulier les adolescentes; (5) les femmes et filles chefs de ménages ; (6) les femmes et filles travailleuses domestiques ; (7) les femmes et filles professionnelles de sexe ; (8) les filles hors du système scolaire ; (9) les Femmes et filles vivantes dans les zones urbaines ; (10) les femmes et filles touchées par le changement climatique ; (11) les femmes et filles travailleuses migrantes; (12) les femmes âgées.

Le ciblage géographique du Spotlight Haïti se concentre sur 04 départements qui disposent, selon l'EMMUS VI, des niveaux de prévalence des violences faites aux femmes et filles parmi les plus importants en comparaison avec la moyenne nationale. Il s'agit de l'Ouest (particulièrement l'aire métropolitaine), le Nord-Est, du Sud et la Grand'Anse, ainsi qu'un appui au niveau central/national en matière de lois et politiques de violences familiales faites aux femmes et aux filles.

1.1 Contexte spécifique

L'analyse du contexte haïtien permet de dire qu'en dépit de la signature et de la ratification des conventions internationales (e.g. Convention des Nations Unies sur l'Élimination de toutes Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes/CEDEF en 1981 et la convention de Belém do Para en 1996) qui ont mandaté à systématiquement abroger toutes lois non conformes aux exigences de ces conventions, le cadre légal haïtien requiert de profonds changements pour mieux prévenir et protéger les femmes et les filles contre les différents types de violence et discriminations dû à l'obsolescence de plusieurs dispositions légales. Un des exemples emblématiques est le Code Pénal, en vigueur depuis 1835, et qui n'intègre pas des infractions d'ordre discriminatoire ni sexuel, ni pour la violence domestique, violence sexuelle incestueuse ou conjugales, ni harcèlement sexuel. Le décret de 2005 a amendé le Code Pénal, en érigeant quelques infractions en matière sexuelle mais ne circonscrit pas ces infractions.

Suites aux recommandations du comité de la CEDEF en 2016, des réformes légales ont été entamées pour réviser en profondeur les lois contradictoires et particulièrement le Code Pénal et le Code Civil et d'Instruction Criminelle Haïtien. L'avant-projet de code pénal et de code de procédures pénales ont été déposés au Sénat en 2017 et n'ont pas encore été votés par le Parlement. Le récent projet de loi sur la prévention, la sanction et l'élimination des VFFF a été également déposé au Sénat de la République le 3 avril 2018. En conformité avec le rapport national CEDEF 2014 et les recommandations de l'EPU de juin 2017, le gouvernement haïtien s'est engagé à supprimer les lois discriminatoires à l'égard des femmes et de filles. Dans le cadre de l'initiative « Égalité devant la loi : Éliminer les lois discriminatoires », un partenariat avec les autorités nationales est en cours pour la mise en place d'un processus holistique et participatif en vue d'identifier, évaluer et éliminer les dispositions discriminatoires dans le cadre juridique.

En plus de la faible protection des femmes à travers la législation, il existe d'autres barrières d'accès à la justice pour les survivantes de violence et elles ont fait l'objet des recommandations du Comité de

la CEDEF. La nécessité et les contraintes d'obtention d'un certificat médical, les obstacles de la langue et de l'éducation, l'inexistence d'un système véritable d'assistance légale, le poids des normes sociales sur les survivantes, et la discrimination exercée par les prestataires de services font partie des blocages mentionnés. En ce qui concerne les lacunes du système d'assistance juridique, il convient de préciser que la formulation de la loi oriente les agents chargés d'implémenter la loi, à prioriser les personnes détenues en excluant les femmes survivantes de violences. Plusieurs de ces contraintes sont considérées dans le Plan National de Lutte contre les Violences envers les Femmes de 2017-2027 et seront adressées durant sa mise en œuvre. De plus, le pays, à travers le MCFDF, a défini une Politique Nationale d'Égalité Femmes Hommes 2014-2034, et l'élimination de toutes les formes de violence faites aux femmes et aux filles est l'une des orientations stratégiques.

En réponse à ce contexte, le **Pilier 1 Lois et Politiques** du programme pays Spotlight a prévu dans la perspective des réformes législatives et politiques, d'engager des interventions visant d'une part ; à renforcer les capacités des partenaires aux niveaux national et local, de sorte à leur permettre d'évaluer les lacunes et de rédiger de nouvelles lois et/ou renforcer la législation existante pour mettre fin à la violence domestique

Produit 1.1: Les partenaires nationaux et régionaux ont renforcé les connaissances et les capacités fondées sur des données factuelles afin d'évaluer les lacunes et d'élaborer de nouvelles lois et/ou de renforcer les lois existantes sur l'élimination de la violence familiale et/ou l'égalité des sexes et la non-discrimination qui répondent aux droits des groupes les plus exposés aux formes multiples et croisées de discrimination et sont conformes aux normes internationales en matière de droits humains et aux recommandations des organes conventionnels

- **Activité 1.1.2 :** Mener une analyse de l'environnement juridique pour identifier et traiter les discriminations juridiques directes et indirectes (y compris en ce qui concerne l'application du cadre juridique existant), remédier au manque de cohérence et d'harmonisation et aider le mouvement des femmes et les OSC à préconiser des révisions juridiques conformes au norme international ; & Assistance technique pour l'évaluation du cadre législatif et des politiques publiques d'après les normes, directives et recommandations internationales en matière d'élimination des violences familiales et la protection des groupes exposés aux formes croisées de discriminations, et l'appui à la formulation de nouveaux cadres législatifs et politiques conformes.

Additionnellement, cette analyse vise contribuer à répondre à deux indicateurs clés du programme Spotlight :

- Indicateur 1.1 : Existence des lois et politiques sur les VFFF qui répondent de manière adéquate aux droits des femmes et des filles, y compris l'exercice/accès aux droits à la SSR, fondés sur des données probantes et conformes aux standards internationaux en matière de Droits Humains et aux recommandations des organes sur les Traités et Conventions ;
- Indicateur 1.1.1 Nombre de projets de lois et/ou de politiques nouveaux et/ou renforcés sur la violence familiale et/ou l'égalité des sexes et la non-discrimination élaborés qui répondent aux droits des femmes et des filles confrontées à des formes multiples et croisées de discrimination et sont conformes aux normes internationales en matière de droits humains, pendant la dernière année.

II. Objectif et résultats attendus par le/la consultante

Aider le consultant international à mener une analyse de l'environnement juridique/politique Haïtien pour identifier et traiter les discriminations juridiques directes et indirectes (y compris en ce qui concerne l'application du cadre juridique existant) et remédier au manque de cohérence/d'harmonisation et aider le mouvement des femmes et les OSC à préconiser des révisions juridiques conformes aux normes internationales.

Le consultant national permettra au consultant international de collecter les textes de lois, de mieux apprécier l'environnement juridique, d'échanger avec les acteurs clés haïtiens dans le cadre de l'accomplissement des différentes tâches de la mission.

- 1) Revue documentaire du cadre légal haïtien avec un focus sur les disparités de genre, la discrimination, et la VFFF notamment la violence familiale ;
- 2) Revue des écarts des prescriptions des normes et conventions internationales ratifiées par le gouvernement ;
- 3) Identifier et formuler les pistes de réforme et de révision du cadre national légal existant et des politiques publiques qui sont conformes aux recommandations et normes internationales ;
- 4) Concevoir des outils de formation pour les OSC et une stratégie d'approche pour les OSC de mieux jouer leurs rôles dans ce processus de réforme légale ;
- 5) Renforcer les capacités des OSC avec les outils développés en présentiel et via Zoom ;
- 6) Faire le lien avec des acteurs haïtiens pour faciliter le travail du consultant international ;
- 7) Coordonner, organiser les rencontres du consultant international avec des acteurs haïtiens.

III. Résultats attendus

- Les lois, décisions, règlements, protocoles et politiques sectorielles, départementales et communales sur l'élimination de la violence familiale et/ou l'égalité des sexes et la non-discrimination sont évalués en accord aux directives et recommandations internationales ;
- Des projets de cadres législatifs, politiques et programmatiques réformés sont disponibles au sein des sectoriels et des communes du programme ;
- Les capacités des cadres supérieurs des secteurs clés, départementaux et des communaux du programme sont renforcées sur la méthodologie d'évaluation des violences familiales dans les lois, décisions, règlements, protocoles et politiques sectorielles et communales ;
- Les modules et outils de renforcement de capacités des OSC sont disponibles pour une meilleure stratégie d'approche afin qu'ils puissent mieux jouer leurs rôles dans ce processus de réforme légale.

IV. Livrables

Le consultant national apporte sa contribution au consultant international pour la réalisation des livrables prévues dans le cadre de la consultation.

- Appui à la préparation du Rapport de démarrage avec la méthodologie d'analyse légale et plan de travail ;
- Contribution dans le cadre de l'analyse du Cadre Légal et de Politiques sur la VFFF en Haïti, contenant :
 - Le contexte et l'environnement juridique et politique
 - Les engagements de l'État haïtien aux traités et instruments de droits humains et/ou autres conventions internationales, régionales et sous-régionales en matière d'égalité entre les sexes, violences contre les femmes, violence familiale et non-discrimination
 - La traduction de ses engagements en lois et politiques domestiques et autres lois et politiques pertinentes dans le pays
 - Les dispositions discriminatoires, les incohérences, les lacunes et les écarts avec les normes, directives et recommandations internationales en matière d'élimination des violences faites aux femmes et aux filles et les violences familiales dans leur *contenu*
 - Les lacunes, barrières et effectivité de leur *application* Un *one-pager* ou annexe supplémentaire répondant aux 2 indicateurs Spotlight
- Support au développement d'un outil méthodologique pratique et court, comprenant une checklist d'analyse légale et étape-par-étape, pour doter les acteurs nationaux d'un instrument à utiliser pour évaluer futures pièces législatives sur VFFF et violences familiales ;

- Support dans l'élaboration du document sur les "pistes de réformes" du cadre légal et de politiques publiques sur les VFFF/violence familiale ;
- Contribution à la rédaction du manuel/modules de formation et une stratégie d'approche des OSC pour participer effectivement dans les réformes légales (le consultant national devra aider le consultant international dans la prise en compte du contexte haïtien) ;
- Organisation des ateliers à l'intention de 260 personnels des OSC (4 ateliers) en présentiel et/ou via zoom ;
- Rapport final de la consultation et recommandations.

V. Méthodologie

Sous la direction et la supervision générale de la cheffe de l'Unité de Gouvernance de PNUD Haïti, le consultant national entreprendra une analyse et cartographie sommaire du paysage juridique et de politiques d'Haïti sur VFFF afin de saisir toutes les formes de cadres juridiques constitutionnels, civil, criminel et administratif (la constitution, statuts, codes, instruments législatifs, décrets exécutifs, règlements administratifs, jurisprudence et autres cadres juridiques gouvernementaux pertinents et connexes) et des politiques publiques. Les textes en question doivent couvrir la législation qui concerne spécifiquement les violences faites aux femmes et aux filles, notamment la violence familiale, ainsi que d'autres domaines et secteurs connexes, ainsi que les politiques nationales, sectorielles et local. Chaque texte sera analysé pour déterminer l'impact de ses dispositions ou lacunes sur la protection des femmes et filles victimes de violence face à loi et la réalisation de l'égalité des sexes. L'application des lois et politiques devra être analysé à travers des études et évaluations existantes des institutions de l'état de droit et autres pertinentes à lutte contre les VFFF,¹ ainsi que à travers la collecte d'information et données avec ces acteurs (e.g. police, médecine légale, commissaires du gouvernement, avocats, judiciaire, gouvernement, organisations de prise en charge des victimes, prestataires de justice informelle, OSC de femmes, organisations de droits humains, entre autres), et autres informant-clés (experts et académies de droit, leaders traditionnels/communautaires/religieux, décideurs, agences ONU et organisations internationales dans la matière, etc.).

La/le/consultant/e supportera le consultant international dans la définition d'une méthodologie détaillée développant les méthodes à utiliser et tous les outils de collecte de données, revue documentaire et analyse, et utilisant comme références les guides des Nations Unies et bonnes pratiques pour les analyses et évaluations de législation, notamment le *Manuel de Législation sur la Violence à l'Égard des Femmes* de l'ONU, les *Bonnes Pratiques de Législation sur Violence contre les Femmes* (UN, 2008), entre autres.² Pour assurer que l'analyse prenne en compte les droits et standards internationaux spécifiques pour les filles aussi, elle devrait considérer des ressources de référence, tels que la *Loi Modèle sur la justice dans les affaires impliquant les enfants victimes et témoins d'actes criminels* (UNICEF/UNODC), *UN Model Strategies on Eliminating Violence against Children in Crime Prevention and Criminal Justice*, entre autres.³ Pour donner la réponse aux 2

¹ Cela devrait inclure aussi les rapports périodiques aux comités des traités (e.g. CEDAW, CRC, ICESR, ICCPR) ou Examen Périodique Universel (EPU).

² D'autres bonnes pratiques et guides avec hyperlinks: 1) [Domestic Violence Legislation and its Implementation: An analysis for ASEAN countries based on international standards and good practices](#); 2) *Report of the Special Rapporteur on violence against women, its causes and consequences: a framework for model legislation on domestic violence*, 3) [Model Law on Violence Against Women: Domestic Violence](#), 4) [Documenting Implementation of Domestic Violence Laws: A Human Rights Monitoring Methodology](#).

³ Autres ressources sur réformes législatives sur violence contre les enfants : <https://violenceagainstchildren.un.org/content/law-reform-0>

indicateurs relevant, l'approche décrite dans les fiches techniques de ces indicateurs devraient être utiliser comme guide.⁴

Pour le livrable relatif aux OSC, une organisation de la société civile accompagnera la/e consultant/e. Une OSC sera recruté par le PNUD pour concevoir des approches et actions pérennes, qui capitalisent les outils pédagogiques produits par le consultant, à l'effet de démultiplier le nombre d'OSC bénéficiaires sur une période plus longue.

Les principales limitations de la méthodologie devront être identifiées et abordées en ce qui concerne leurs implications, ainsi que les étapes prises pour mitiger ces limitations.

VI. Compétences

- Solides compétences analytiques, notamment capacité à évaluer rapidement un large éventail d'informations avec un sens aigu de la qualité des données ;
- Capacité d'adhérer au principe de confidentialité et au code de conduite éthique ;
- Bonne maîtrise des technologies de l'information requises pour une présentation organisée de l'information ;
- Capacité à travailler sous pression, et sur plusieurs tâches simultanément ;
- Disponibilité à voyager et effectuer l'analyse requise dans les délais convenus ;
- Capacité à travailler dans des équipes multiculturelles et multidisciplinaires, avec professionnalisme, diplomatie, tact et courtoisie.

VII. Qualifications

La personne doit avoir une maîtrise en droit et au moins 7 années d'expérience en lien avec la consultation ou un doctorat en droit et au moins 4 années d'expérience dans la révision de cadre légal/politique publique sur les violences faites aux femmes.

D'une manière générale, elle doit démontrer les compétences et expériences suivantes :

- Expérience dans l'analyse et évaluation de lois, identification de dispositions discriminatoires ou lacunes de protection selon le droit international, de préférence en matière d'égalité entre les sexes et/ou violence contre les femmes ;
- Des formations dans un domaine en lien avec les sciences juridiques, droits humains, sciences sociales ou un domaine connexe. Ajoutée à ces formations, une expérience de travail d'au moins 5 à 10 ans (selon le niveau de formation) avec des parties prenantes incluant des institutions étatiques, parlements, collectivités territoriales, ministères sectoriels, ONG et organisations de la société civile ;
- Des connaissances et expériences prouvées en droit, particulièrement en droits humains et droits des femmes ;
- Expérience dans des initiatives de réforme législative ou formulation de nouvelles lois, de préférence législation relative à la thématique pertinente pour la consultation ;
- Expérience dans les approches pour aborder la violence à l'égard des femmes et filles et/ou la discrimination contre des groupes vulnérables et marginalisés, de préférence au niveau de politiques publiques ;
- Des expériences d'au moins 5 ans en renforcement des capacités (formation et/ou assistance technique) ;
- Des compétences et expériences de travail avec le parlement haïtien et les associations d'élus (un grand plus) ;
- Des expériences en conduite de forums, d'ateliers et d'événement d'envergure nationale ;
- Des expériences en développement participatif et avec les autorités nationales et locales (un plus)

⁴ Fiche Indicateur 1.1. : [lien](#); Fiche Indicateur 1.1.1 : [lien](#). Voir 'Approach to collection and measurement.'

- Une excellente capacité d'expression écrite et orale en français ; l'anglais est désirable ;
- Un bon esprit analytique et critique ;
- Expérience pertinente dans le contexte de programmes et projets de Nations Unies ou autres organisations de développement international sera un avantage ;

En plus de ces compétences et expériences, il doit faire preuve d'un sens aigu des relations humaines et du partenariat et chercher à établir des relations positives avec les partenaires du PNUD.

L'appel à candidature est ouvert à tout-e consultant-e national-e ayant une expérience avérée dans le domaine de l'étude.

VIII. Condition de Paiement

Les paiements se feront en 4 versements en combinant les 7 livrables du chapitre IV :

1. Un premier versement de 30% (1^{er} livrable)
2. Un deuxième versement de 20% (2^{ème}, 3^{ème} & 4^{ème} livrables)
3. Un troisième versement de 20% (5^{ème} & 6^{ème} livrables)
4. Un quatrième versement de 30% (7^{ème} livrable / Rapport final)

Dossier de Candidature

Les dossiers de candidature doivent être envoyés par e-mail à :